

# Trophée Seniors

## Golf de Laval et de la Mayenne

---

Mardi 28 et mercredi 29 Mai 2019

---



### Trophée seniors

**Homme + 50 ans index 15.4 maxi**

**Dames + 50 ans index 18.4 maxi**

Epreuve répondant au cahier des charges des Trophées Seniors 2019 de la FFG

---

Laval Golf / La Mayenne

La Chabossière

53810 Changé-les-Laval

Tél. 02 43 53 16 03

# REGLEMENT DE L'ÉPREUVE

## 1° FORMULE

Trophée : 36 trous en Stroke play, 18 Trous par jour

Critérium : 36 trous en Stableford, 18 Trous par jour

**Lundi 27 mai** : Journée de reconnaissance du parcours (réservation des départs au 02.43.53.16.03)

**Mardi 28 mai** : Premier tour

**Mercredi 29 mai**: Second tour

## 2° SERIES

**Trophée seniors**

*Messieurs*, 1 Série, Index maxi 15.4 Repère jaunes

*Dames*, 1 Série, Index maxi 18.4 Repère rouges

**Critérium seniors**

*Messieurs*, 1 Série, Index 15.5 à 25.4 Repère jaunes

*Dames*, 1 Série, Index 18.5 à 28.4 Repère rouges

## 3° CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le joueur doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- Etre licencié à la FFG ou à une Fédération étrangère reconnue.

- Etre titulaire d'un certificat médical de non contre indication à la pratique du golf en compétition

- Avoir 50 ans ou plus la veille du premier tour de l'épreuve.

- Répondre aux exigences des Règles du Statut Amateur

- Etre à jour de ses droits d'engagements à tous les Grands Prix / Trophée antérieurs

- Remplir tous les critères sportifs d'inscription

## 4° PRIORITES

- Retenus par ordre du Mérite National Senior

- puis retenus par ordre des index à la date de clôture

- les places restantes sont attribuées par ordre d'arrivée des inscriptions

## 5° INSCRIPTIONS

Le bulletin d'inscription ci-joint devra parvenir au golf de Laval au plus tard le Mardi 7 mai 2019, accompagné du droit d'engagement.

Tout joueur déclarant forfait après la date de clôture des inscriptions restera redevable du droit d'engagement.

La consultation de la liste des inscrits sera disponible sur le site du Golf à partir du mardi 7 mai (120 participants maximum)

La liste des joueuses et joueurs retenus sera publiée le samedi 25 mai.

## 6° DROIT D'ENGAGEMENT

Les joueurs s'acquitteront :

- 20€ pour les abonnés du golf de Laval

- 80 € pour les non abonnés du golf de Laval

Ces tarifs comprennent les green-fees du parcours de reconnaissance du Lundi et des deux jours de compétition, ainsi que les droits de jeu.

## 7° DEPARTS

La consultation des horaires du 1<sup>er</sup> tour pourra se faire à partir du dimanche 26 mai 2019 à 18 h sur le site de la FFGolf, sur le portail licencié, menu « mes départ » :

[www.ffgolf.org](http://www.ffgolf.org)

ou sur le site du golf de Laval :

[www.laval53-golf.com](http://www.laval53-golf.com)

Le 1<sup>er</sup> tour se jouera dans l'ordre croissant des index (Trophée puis Critérium).

Le 2<sup>nd</sup> tour se jouera dans l'ordre inverse des résultats du 1<sup>er</sup> tour (Trophée puis Critérium). Le trophée est prioritaire en cas d'intempéries et/ou de circonstances exceptionnelles

## 8° PRIX

Trophée : 3 prix brut hommes et femmes et 1 Prix Brut pour le 1er Vétérans

Critérium : 1 prix brut hommes et femmes.

## 9° DEPARTAGE

En cas d'ex-aequo pour la 1<sup>ère</sup> place du Trophée, play-off au trou par trou. En cas d'impossibilité, départage selon le Classement Logiciel RMS.

## 10° REMISE DES PRIX

La proclamation des résultats et la remise des prix auront lieu le mercredi 29 mai 2019, aussitôt après l'arrivée du dernier groupe.

## 11° COMITE DE L'ÉPREUVE

Le Directeur du Golf.

Le Président de la Commission Sportive.

Un membre de la Commission Sportive

## 12° VOITURETTES

L'utilisation de voiturettes pour les joueurs n'est pas autorisée.

# BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom .....

Prénom .....

Date de naissance .....

N° de licence .....

Club de licence .....

Index .....

Adresse .....

.....

Tél. ....

Mail .....@.....

Ci-joint un chèque de :

20 € Pour les abonnés du golf de Laval

80 € Pour les non abonnés du golf de Laval

### ATTENTION, depuis 2015 :

Pour participer aux Trophée sénior (hors critérium), un droit de jeu fédéral annuel de 35 € doit avoir été acquitté (réglable en ligne sur le site de la FFG ou auprès de votre club).

Fait à .....

Le ..... Signature

Merci de renvoyer ce bulletin-réponse obligatoirement accompagné du règlement des droits d'engagement par chèque à l'ordre de **AS golf de Laval** au plus tard le 7 mai 2019 au Golf de Laval